

Par courriel :
SB-Recht-Sekretariat@sem.admin.ch
M. Bernhard Fuerer
Département fédéral de justice et police
3000 Berne

Lausanne, le 1^{er} mars 2017

Concerne : consultation relative au contre-projet à l'initiative RASA

Monsieur,

Le 1^{er} février 2017, le projet mentionné sous rubrique a été mis en consultation. La section cantonale vaudoise du *PLR.Les Libéraux-Radicaux* (ci-après PLR Vaud) en a pris connaissance et a l'honneur de vous transmettre ici sa prise de position.

Pour le PLR Vaud, et nos élus fédéraux, il apparaît qu'un contre-projet à l'initiative RASA n'est pas souhaitable et utile actuellement. Ceci peu importe sa forme.

En effet, nous estimons qu'un contre-projet, ou toute autre variante, n'apporte rien de nouveau à l'actuelle situation juridique, n'est pas indiqué et serait inutile. La révision de la loi sur les étrangers du 16 décembre 2016 met en œuvre l'art. 121a Cst., même si certains acteurs politiques pensent le contraire. Le fait que les initiants du 9 février 2014 aient renoncé à soutenir le référendum contre cette révision de loi constitue, à nos yeux, un signe supplémentaire de son acceptation.

Le débat qui s'ouvrirait si un contre-projet était présenté à la population ne permettrait pas de clarifier la situation, bien au contraire. Et si le peuple venait à rejeter le contre-projet nous nous retrouverions dans une nouvelle impasse. En outre, pour le PLR Vaud, le débat sur les bilatérales ne doit pas être mené dans le cadre d'un contre-projet à l'initiative RASA. Celui-ci pourrait être mené en cas de lancement d'une initiative de dénonciation, mais pas dans le cadre de RASA.

Pour toutes ces raisons, et afin de garder une ligne claire et cohérente avec l'initiative qui a été acceptée par le peuple le 9 février 2014 et avec la révision de la loi sur les étrangers proposée aujourd'hui, le PLR Vaud invite le Conseil fédéral et les Chambres fédérales à soumettre l'initiative RASA au peuple et aux cantons sans contre-projet et en recommandant de la rejeter (à moins que les initiants la retire).

En vous remerciant pour l'attention que vous aurez portée à ce message, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Frédéric Borloz
Président



Philippe Miauton
Secrétaire général